

## Reconduction de la Charte du Parc national



Réuni ce matin en session extraordinaire dans l'amphithéâtre de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), le conseil d'administration a voté à l'unanimité la reconduction de la Charte du Parc national pour une durée de 15 ans. Ce vote fait suite à un long travail d'évaluation initié depuis 2019.

### La Charte du Parc national : un projet de territoire

Introduit par une loi réformant les Parcs nationaux en 2006, la Charte de chaque Parc national est un document fondateur. Consacrée au développement durable, et pas seulement à la protection de l'environnement, la charte fonde **un projet commun de territoire, global, à la fois économique, social, culturel et écologique** sur l'espace du cœur de Parc et son aire d'adhésion.

Elaborée de manière concertée, elle reconnaît la valeur patrimoniale du territoire, définit les enjeux prioritaires et fixe les grands objectifs à atteindre. Adoptée par les communes de l'aire optimale d'adhésion du territoire sur la base du volontariat, **elle scelle l'engagement des partenaires à préserver des patrimoines d'exception aux côtés de l'établissement public Parc national.**

### Un long processus d'évaluation

Adoptée à la création du Parc national des Calanques en 2012, la Charte est valable jusqu'en 2027. La loi oblige cependant son évaluation à l'horizon 2024 pour que les administrations puissent définir des suites à donner : révision ou reconduction.

Initié dès 2019, le processus d'évaluation a été suivi par un comité, représentatif des acteurs du territoire. Il a consisté dans :

Contact presse : Zacharie Bruyas  
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17  
[zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr](mailto:zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr)

141, avenue du Prado - Bât A  
13008 Marseille



- la **collecte de nombreuses données scientifiques et socio-économiques** autour de quatre enjeux prioritaires à évaluer : conservation des habitats naturels, régulation de la fréquentation, appropriation du projet Parc national, gestion durable de la ressource halieutique ;
- la réalisation d'une **enquête grand public sur l'appropriation du projet de territoire** du Parc national ;
- une phase de **concertation approfondie avec des acteurs clés du territoire** ;
- la **rédaction d'un diagnostic de territoire et d'un rapport final d'évaluation** proposant des recommandations d'amélioration.

#### Les chiffres clés de l'évaluation

- 87 indicateurs renseignés sur les quatre questions évaluatives prioritaires
- 3700 répondants à l'enquête grand public montrant un très fort degré d'adhésion à l'action du Parc national
- 20 entretiens et 4 ateliers d'évaluation pour approfondir la concertation avec les acteurs du territoire
- L'accompagnement de trois cabinets externes spécialisés en concertation et évaluation environnementale et des politiques publiques : Nicaya, Biotope et Epices

## Reconduction et perspectives

Se basant sur les conclusions du rapport final d'évaluation et l'avis du comité de suivi de la Charte, le conseil d'administration a voté à l'unanimité la reconduction de la Charte.

**Le travail d'évaluation a en effet mis en avant les nombreuses avancées obtenues sur les enjeux identifiés par la Charte en 2012** (arrêt du rejet des boues rouges, protection de la flore littorale, préservation de la biodiversité marine et dynamisation de la ressource halieutique, gestion de la surfréquentation...) **tout en reconnaissant la permanence des pressions s'exerçant sur le territoire** (changement climatique, surfréquentation, pollutions, pression urbaine...) **et la pertinence des pistes d'actions identifiées par la Charte, dont certaines restent encore à réaliser.**

Reconduite pour une durée de 15 ans (de 2024 à 2039), la Charte continuera de faire l'objet d'une évaluation en continu et d'un point à mi-parcours en 2030. Elle pourra être signée par de nouvelles communes souhaitant s'impliquer dans le projet de développement durable du territoire. **Des conventions d'application de la charte** avec toutes les communes adhérentes à la charte, ainsi que des **conventions ou contrats de partenariat** avec les propriétaires fonciers, gestionnaires et partenaires seront également conclues afin de définir les initiatives à entreprendre pour appliquer la Charte, clarifier la priorisation des actions et les rôles des acteurs à impliquer, et mobiliser des modalités de cofinancement des actions.

Les résultats de l'évaluation seront rendus publics sous peu et ils seront accessibles sur le site Internet du Parc national.

---

*« Le Parc national des Calanques est le premier Parc national de France à évaluer sa Charte et soumettre la question de sa reconduction en conseil d'administration. L'ensemble du processus d'évaluation a montré que le Parc national était solidement implanté sur son territoire et qu'il était un projet qui rassemble les différents partenaires. En 12 ans d'actions, le Parc national a su obtenir des avancées concrètes et très encourageantes. La reconduction votée à l'unanimité par les administrateurs est un signe de confiance mais aussi un appel à approfondir les efforts pour répondre aux enjeux du territoire, au premier rang desquels le changement climatique, la gestion de la fréquentation, l'amélioration des connaissances et la mobilisation de tous les acteurs. »* **Didier Réault, Président du conseil d'administration du Parc national**